



Conseil municipal du 20 septembre 2018

Elus présents : Victor Vecchiato, Jean-Pierre Agresti, Hélène Colombani, David Loose, René Rigaux, Gabriel Péro, Alain Chabuel, Marine Clavel, Annie Blanc, Jean-Louis Serre, Hervé Labadie, Pierre Jail, Sandrine Baup, Chantal Ancé, Florence Blanchet

Absents excusés :

- Ghyslaine Arnaud-lalynko, ayant donné pouvoir à Sandrine Baup
- Hélène Miller, ayant donné pouvoir à Jean-Pierre Agresti

Absent : Jean-François Bove

Secrétaire de séance : Hélène Colombani

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter une délibération à l'ordre du jour de ce conseil municipal : autorisation de recourir au service emploi du Centre de gestion de l'Isère.

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Une erreur est soulignée sur le nombre de votes comptabilisés sur le point 2. Monsieur le Maire met au vote le PV avec cette modification de vote. En ces termes le PV du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2. Forêt : présentation du programme de coupes 2019

Présentation du programme de coupes 2019 par M Benjamin DURAND (ONF).

Forêt de Cordéac - Parcelle 30 :

- Canton de Pey et Prabon
- Surface : totale 15,24 ha, possibilité de récolte sur 11,43 ha.
- Volume présumé récoltable (estimation) : 550 m³
- Martelage cet automne ou printemps 2019 (suivant charge de travail de l'ONF Trièves), pour une vente au mois de juin 2019

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur ce programme de coupe.

3. Ressources humaines : prise en charge des repas des agents du service animation dans le cadre de l'animation de la pause méridienne

Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin que ne soit pas facturé aux agents du service animation travaillant sur le temps de la pause méridienne les frais de repas.

En effet, le conseil municipal a adopté la charte de fonctionnement du service animation qui démontre le rôle d'accompagnement des agents pendant la pause méridienne, allant bien au-delà de la simple distribution et de la surveillance des repas.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité pour la prise en charge des repas des agents du service animation dans le cadre de l'animation de la pause méridienne.

1. Ressources humaines : autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent de la commune auprès du CDG38

Pour rappel, une convention de mise à disposition de l'attaché territorial auprès du Centre de gestion a été signée pour la réalisation d'une mission sur l'accompagnement des démarches de communes nouvelles sur le département.

Du fait de la mutation de cet agent au 1^{er} octobre 2018, l'avenant n°1 à cette convention précise les modalités de fin de mission de l'agent avant cette date.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

2. Ressources humaines : autorisation donné au Maire de signer une convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Dévoluy auprès de la commune de Châtel-en-Trièves

Il est proposé au Conseil que la commune de Châtel-en-Trièves passe une convention auprès de la commune de Dévoluy pour la mise à disposition de l'attaché territorial, Fanny Lacroix, afin d'assurer un tuilage avec son remplaçant.

La convention précise que Fanny Lacroix travaillera pour la commune de Châtel-en-Trièves les jeudis et vendredis à raison de 8h de travail par jour.

Durée de la convention : 1 mois renouvelable 1 fois à compter du 1^{er} octobre 2018.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

3. Ressources humaines : RIFSEEP – Modification du régime indemnitaire du niveau 1

Du fait du départ de Fanny Lacroix du poste de secrétaire de mairie de la commune, il est proposé de réviser le montant du régime indemnitaire fixé pour le niveau 1 de responsabilité.

Nouvelle proposition à compter du 1^{er} octobre 2018 (IFSE – part fixe) :

Niveau	Critère	Montant annuel brut
1	Coordination des services	6 000

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

Une réflexion plus poussée devra être engagée sur la part variable du RIFSEEP afin qu'elle devienne un réel outil de management, y compris pour les derniers niveaux.

4. Ressources humaines : création d'un poste d'agent administratif chargé de la gestion des ressources humaines, des élections et des logements communaux – grade : adjoint administratif principal de 1ère classe – 29 heures hebdomadaires

Cette création matérialise l'avancement de grade de l'agent Brigitte Gay, actuellement sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, dernier échelon.

Pas d'évolution du temps de travail.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

5. Finances : budget M14 – décision modificative sur l'opération « maison médicale »

Il est proposé de conseil de voter une décision modificative afin de terminer les travaux pour la réalisation de la maison médicale sur le centre bourg de Saint-Sébastien :

- + 3 000 € sur la ligne « études » (2031) de l'opération « maison médicale » / - 3 000 € sur l'opération « acquisition de matériel » (du fait de l'abandon de l'acquisition de l'étrave à neige prévue au budget 2019)
- + 9 000 € sur la ligne « travaux » (21318) de l'opération « maison médicale » / - 9 000 € sur l'opération « acquisition de matériel » (du fait de l'abandon de l'acquisition de l'étrave à neige prévue au budget 2019)
- + 16 000 € sur la ligne « travaux » (21318) de l'opération « maison médicale » / - 16 000 € sur la ligne « dépenses imprévues de fonctionnement »

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité pour la réalisation de cette décision modificative.

6. Finances : remboursement de M. le Maire pour le règlement du duplicata de la carte grise du minibus communal suite à une perte

Afin de pouvoir procéder en ligne aux démarches administratives nécessaires au renouvellement de la carte grise de ce véhicule communal, M le Maire a dû faire l'avance des frais (49.76€), la commune n'étant pas outillée pour effectuer des dépenses en ligne car ne possédant pas de carte bancaire. Il est proposé au conseil de procéder au remboursement de M le Maire des 49.76€ engagés pour le compte de la commune.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

7. Finances : vente d'un fourneau bouilleur

Suite aux travaux de réhabilitation énergétique engagés sur le logement Dessenne à Cordéac, il est proposé de mettre en vente un fourneau bouilleur d'une valeur initiale de 5538.75 (pose comprise), installé en 2015.

Proposition de prix de vente : entre 700 et 1 000 euros.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

8. Vie scolaire : autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat avec l'association « Opus News » relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour le premier trimestre 2018/2019 et annulation de la délibération n° 2018 069

Cette convention concerne le premier trimestre d'activité TAP dans le cadre des activités périscolaires de la commune.

La convention est prise avec l'association « Opus News » qui héberge l'activité de Jonathan Balmeffrézol.

Même coût de prestation.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

9. Administration générale : autorisation donnée au Maire de signer la convention Montagne Escalade pour la gestion des rochers d'escalade

Il est proposé au conseil de renouveler la convention prise antérieurement par la commune de Cordéac pour l'entretien des murs d'escalade.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

10. Urbanisme : autorisation donnée au Maire de signer la convention avec le SEDI pour la mise en œuvre d'un service de cartographie en ligne

Depuis janvier 2014 le SEDI met à disposition de ses adhérents un accès gratuit (pour les communes de – de 2 000 habitants) à la cartographie en ligne de ses réseaux.

Il est proposé au conseil de signer la convention avec le SEDI afin de bénéficier de ce service.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

11. Procédure de fusion du SIGREDA et du SYMBHI au 1^{er} janvier 2019, restitution aux collectivités des missions et compétences hors GEMAPI

Le SIGREDA a pris une délibération le 4 septembre approuvant la restitution des compétences assainissement non collectif et animation concertation aux collectivités ; l'arrêt de la gestion des Réserves Naturelles Régionales et du portage de la Commission Locale de l'Eau Drac Romanche au 31 décembre 2018 en vue du projet de fusion absorption du SIGREDA par le SYMBHI.

La restitution de ces compétences et de ces missions doivent permettre la fusion absorption du SIGREDA par le SYMBHI au 1^{er} janvier 2019 et la mise en œuvre de la compétence GEMAPI à une échelle mutualisée.

Le SIGREDA sera, de ce fait, dissous au 1er janvier 2019.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur ces modifications :

- D'approuver la décision du comité syndical du SIGREDA validant la restitution de la compétence d'Assainissement Non Collectif à la Communauté de Communes de la Matheysine et aux 22 communes du territoire du Trièves concernées à compter du 31 décembre 2018,
- D'approuver la décision du comité syndical du SIGREDA validant la restitution de l'item 12 du L211-7 d'animation et concertation aux 23 communes du Trièves concernées et aux 9 communes du territoire grenoblois concernées à compter du 31 décembre 2018,
- D'approuver la décision du comité syndical du SIGREDA validant l'arrêt de la gestion de la RNR des Isles du Drac et de celle de l'étang de Haute Jarrie à compter du 31 décembre 2018,
- D'approuver la décision du comité syndical du SIGREDA validant l'arrêt du portage administratif de la CLE Drac Romanche à compter du 31 décembre 2018,
- De prendre acte que ces démarches sont engagées en vue de la procédure de fusion absorption du SIGREDA par le SYMBHI au 1er janvier 2019 et que celle-ci entrainera la dissolution du SIGREDA au 1er janvier 2019.
- De demander à Monsieur le Préfet de l'Isère de prendre un arrêté préfectoral adoptant la révision statutaire du SIGREDA en actant les modifications susvisées, sans attendre la fin du délai de consultation, dès que les conditions de majorité qualifiée sont réunies.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

12. Autorisation de recourir au service emploi du Centre de gestion de l'Isère

Du fait du congé maternité de Manon Bosse jusqu'au 25/10/2018 et de la mutation de Fanny Lacroix au 01/10/2018, Monsieur le Maire propose de recourir au service emploi du centre de gestion de l'Isère afin de bénéficier d'un renfort au sein du service administratif de Châtel-en-Trièves jusqu'au 25/10/2018.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

13. Questions diverses

- Le sénateur Guillaume Gontard va organiser une réunion à destination des élus locaux du Sud Isère. Cette réunion aura lieu le samedi 1^{er} décembre de 10h à 12h, à Châtel-en-Trièves, espace Pierre Arnaud.
- Le 3 août 2018 a eu lieu la première réunion de travail sur le projet de passerelle sur le Drac, rassemblant élus communaux, parlementaires, représentants départementaux et intercommunaux. Tous se sont accordés sur la symbolique de cette réalisation, trait d'union entre les territoires Trièves et Matheysine. Il a été acté que l'accroche de la passerelle se fera sur Châtel-en-Trièves si le projet abouti. Cette réalisation sera exemplaire du point de vue de l'impact environnemental. Les communautés de communes Trièves et Matheysine seront conjointement maîtres d'ouvrage.
- Une formation sur le budget communal à destination des conseillers municipaux est organisée samedi 13/10/2018, de 13h30 à 17h, à la salle socioculturelle de Cordéac.
- Requalification des espaces publics de Cordéac Centre bourg – prochaines étapes :
 - Conseil municipal du 18/10/2018 : Choix du scénario d'aménagement global
 - Présentation du scénario en réunion publique, samedi 24/11/2018 à 18h, à la salle socioculturelle, Cordéac
- Le spectacle de Noël à destination des enfants et de leurs familles aura lieu le vendredi 14/12/2018, à la salle socioculturelle de Cordéac.
- Un concert dans le cadre des Allées Chantent aura lieu samedi 15/12/2018 à l'Eglise de Cordéac.
- Le programme de nomination et de numérotation des voies est bientôt terminé. Les élus vont devoir choisir les plaques et panneaux de rues et consulter des entreprises pour la réalisation et la pose.

La séance est levée à 22h34

La secrétaire de séance, Hélène Colombani,

